

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

REUNION du JEUDI 9 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le jeudi neuf novembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Mr Eric MOUTON, Maire.

Convocation

du 30 Octobre 2017

Affichée

le 30 Octobre 2017

Etaient présents : M^{rs} Régis DELASSALLE, LHOTELLIER Mathieu, Jérémy DUHAMEL, CARON Guillaume, Luc de FRANCQUEVILLE et Mmes BOUCHEZ Marie-Madeleine, DUBOILLE Chantal

Etaient absents : Mrs ISRAEL Philippe (pouvoir à Mr Mathieu LHOTELLIER), WINIARZ Laurent, Jean-Marie PRACHE (pouvoir à Mr Régis DELASSALLE), VAN ZELLER D'OOSTHOVE Bernard (pouvoir à Mr Eric MOUTON), Véronique ISRAEL Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mr Mathieu LHOTELLIER

Le quorum étant atteint, Mr le Maire ouvre la séance.

↳ Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre : Approbation du rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT sur les nouvelles compétences (Scolaire-Périscolaire, ALSH ET Crèche)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT sur les nouvelles compétences Scolaire-Périscolaire, ALSH et Crèche et demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer quant à l'approbation de celui-ci ; le coût pour la commune de Buigny-Saint-Maclou étant de 33 382.49 € dont 17 261.67 € de centimes syndicaux (fiscalisés).

Mr le Maire rappelle que ces centimes syndicaux apparaissent sur la taxe d'habitation de chacun lorsque nous faisons encore partis du SIVOS. La fiscalisation n'étant plus possible avec la Com de Com, il conviendra d'augmenter le taux d'imposition communal pour récupérer cette somme. Cela n'aura pas d'incidence pour les administrés puisque la colonne correspondante au SIVOS (syndicat de communes) sera à Néant et « transférée » sur colonne correspondante à la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT sur les nouvelles compétences Scolaire-Périscolaire, ALSH ET Crèche.

↳ Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre : Approbation du rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT sur la nouvelle compétence Tourisme

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT sur la nouvelle compétence Tourisme.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT sur la nouvelle compétence Tourisme

↳ Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre : Approbation des statuts modifiés

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des statuts modifiés de la Com de Com.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les statuts modifiés de la CCPM.

🔗 Délibération instituant le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Ce régime indemnitaire remplace celui actuellement en place pour certains cadres d'emplois, notre commune étant concerné par le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. (Une délibération relative au même sujet a déjà été prise en 2016 pour le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux). Il est composé de 2 éléments : l'IFSE (Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise) et le CI (Complément Indemnitare).

Les bénéficiaires sont les agents titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet, temps partiel. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'instaurer ce nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) à compter du 1^{er} janvier 2018 pour le cadre d'emplois des adjoints techniques. Cela complète la délibération de 2016 concernant le cadre d'emplois des adjoints administratifs.

🔗 Délibération suppression de postes et mise à jour du tableau des effectifs.

Suite aux avancements de grade de 2 agents ayant reçu un avis favorable de la Commission Paritaire du CDG, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin de supprimer les postes d'Adjoint Administratif Territorial et d'Adjoint Technique Territorial (anciens grades) et de mettre à jour le tableau des effectifs en conséquence faisant apparaître les nouveaux grades à savoir Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe et Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la suppression de postes et la mise à jour du tableau des effectifs tels que présentées ci-dessus.

🔗 Autorisation à Mr le Maire de signer les conventions de mise à disposition de biens et d'équipements auprès de la CCPM (école et salle communale) suite au transfert de la compétence scolaire et périscolaire.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que suite au transfert de la compétence scolaire-périscolaire, il convient de signer des conventions avec la CCPM afin de se faire rembourser les frais engagés par la commune (chauffage, eau, électricité, personnel...).

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin de l'autoriser à signer les conventions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer les conventions de mise à disposition de biens et d'équipements ainsi que le personnel auprès de la CCPM.

🔗 Décision modificative au BP

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin de prendre une décision modificative au Budget pour les travaux de la salle communale ainsi que les aménagements intérieurs. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'ajuster de 5000 € le BP pour les travaux de la salle communale ainsi que les aménagements intérieurs.

🔗 Achat benette agricole

Mr le Maire fait part de l'offre de Mr KLIMECK Freddy concernant la vente d'une benette agricole au prix de 350 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'acheter la benette agricole à Mr KLIMECK Freddy au prix de 350 €.

🔗 Demande de don de la commune de Laucourt

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de la commune de Laucourt pour leur venir en aide suite à un accident d'égavage survenu en 2009, à la suite duquel un bénévole a perdu la vie et un autre grièvement blessé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer, à titre exceptionnel, une subvention de 250 € à la commune de Laucourt.

↳ Divers

*Abattement spécial handicapé taxe d'habitation

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un administré nous a fait part de la possibilité pour la commune de voter un taux d'abattement « spécial handicapé » sur la taxe d'habitation. Cet abattement permet aux personnes concernées de bénéficier d'un abattement sur le montant de leur taxe d'habitation. Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil Municipal ne souhaite pas mettre en place ce taux d'abattement « spécial handicapé » sur la taxe d'habitation.

*Labellisation Pays d'Art et d'Histoire

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité de s'engager dans le processus de labellisation du Territoire en Pays d'art et d'histoire. Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil Municipal décide de répondre défavorablement à cette demande pour cause de financement.

*Mr Régis DELASSALLE fait part au Conseil Municipal qu'il est possible de mettre en place une borne de recharge électrique pour un coût de revient à 3600 € pour la commune. Mr DURIER de la FDE80 dit ne pas avoir reçu la délibération. Mme Angélique KLIMECK répond que la délibération a bien été envoyée et en apporte la preuve.

*RDV est donné le samedi 23 décembre à 10h30 à l'église pour la distribution du colis des aînés.

Séance levée à 19h45

A Buigny-Saint-Maclou, le 13 novembre 2017
Le Maire, Eric MOUTON.

